



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-226

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

Réglementation de la circulation / Retraite aux flambeaux

Le 13 juillet 2026

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion de la fête nationale organisée le dimanche 13 juillet 2026

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la retraite aux flambeaux, la circulation sera autorisée dans le sens de la marche du cortège, départ de la salle Charles Cattez, Rue Léo Lagrange, Place Lamartine, Rue du 8 mai, Rue Schuman, Rue Edmond Mille, le dimanche 13 juillet 2026 de 22H15 à 23H.

Article 2 : Lors de la retraite aux flambeaux, les rues adjacentes au parcours seront fermées à la circulation, pendant le passage du cortège.

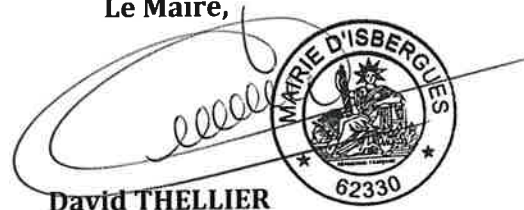
Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **1 5 JUIN 2026**

Publié le **1 5 JUIN 2026**

Le Maire,


David THELLIER

